

BULLETIN D'ADHÉSION COLLECTIVE

Personnes morales : institutions, établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, associations...

A L'ASSOCIATION CPTS DU COTENTIN

ASSOCIATION LOI 1901

PREAMBULE

La loi de modernisation du système de santé du 21 janvier 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour permettre aux professionnels de santé, qu'ils soient installés en libéral ou à l'hôpital, de s'organiser différemment et de travailler collectivement. Le projet national « Ma santé 2022 » souligne que l'exercice isolé doit devenir l'exception et que les soins de proximité de demain appellent à un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé et une cohésion avec les acteurs médico-sociaux.

L'ADHESION EST VOLONTAIRE, LIBRE ET GRATUITE

Elle est formalisée par le bulletin individuel d'adhésion. Chacun est libre de se retirer à tout moment de l'association en l'indiquant par mail à contact@cpts-cotentin.fr ou par courrier postal au 22, rue du Général LECLERC – TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

NOM DE LA STRUCTURE		
OBJET SOCIAL		
ADRESSE POSTALE		
Nombre et spécialité des professionnels représentés - (liste jointe)		
REPRÉSENTANT	Nom et prénom	
	Téléphone (fixe/portable)	
	Adresse mail	

!! Joindre au bulletin la délibération de l'assemblée constituante de la structure présentant la décision de son adhésion à la CPTS.

La structure membre s'engage à signaler toute modification dans les données recueillies.

J'accepte que mes données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour le fichier adhérent, et utilisées par la CPTS dans le cadre de ses missions : : OUI NON

Je souhaite recevoir les Newsletters et notes d'information (réunions, formations...) : : OUI NON

DATE SIGNATURE :

